



Mars - avril 2006

PROJET ACCOMPAGNEMENT

Québec-Guatemala

Revue de l'actualité

Editorial

LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LA PROBLÉMATIQUE MINIÈRE AU GUATEMALA

QUAND LES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS DÉCIDENT DU SORT DES POPULATIONS AUTOCHTONES – LE CAS « MARLIN »

par Gregory Dallemagne

Durant les années 90, l'Amérique latine connaît une large augmentation de l'exploration ainsi que de l'exploitation minière. Cette tendance est principalement liée au considérable accroissement des investissements de compagnies minières canadiennes à travers le monde, tout particulièrement en Amérique latine – où les compagnies canadiennes sont le plus actives, en dehors du Canada –. En ce qui concerne le Guatemala, la signature des Accords de paix, en 1996 – mettant officiellement fin à 36 années de guerre civile –, ainsi que la révision de la loi minière guatémaltèque – réduisant les redevances à 1% des revenus de l'activité minière (1) –, en 1997, ont largement encouragé les investissements étrangers. Les compagnies minières bénéficient également, depuis 1997, d'avantages fiscaux considérables. On assiste ensuite à une explosion du nombre de concessions minières accordées : entre 2000 et 2004, plus de 350 nouveaux permis sont octroyés au Guatemala. (2) A noter que l'un des points les plus importants des Accords de paix, surtout pour la communauté autochtone – qui représente plus de 60% de la population –, est l'engagement du Guatemala à ratifier la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) – convention qui reconnaît aux peuples autochtones le droit de bénéficier de consultations appropriées et de participer au processus de leur propre développement socio-économique.

Exploitation minière au Guatemala : promouvoir le développement

Dans cette revue

<i>Éditorial</i> , par Gregory Dallemagne	P. 1
<i>Entrevue avec José Manuel Chacón</i>	P. 4
<i>Chronique d'un accompagnatrice</i> : Ellen Moore	P. 6
<i>Nouvelles du sud</i> :	P. 7
<i>Nouvelles du nord</i>	P. 10
<i>Ont participé à cette revue</i> :	P. 11

Le discours du gouvernement canadien, concernant l'exploitation minière par des compagnies étrangères dans les pays « en développement », est sans équivoque : « [...] bon nombre de pays pauvres dépendent de l'investissement étranger pour que l'exploitation de leurs ressources minières, pétrolières, gazières et forestières se traduise par des emplois et par des recettes que le gouvernement hôte peut investir dans l'infrastructure et les services publics ». Le gouvernement du Canada insiste également sur le fait qu'il est nécessaire de créer des « conditions favorables » pour « établir un équilibre viable entre les avantages pour l'entreprise, ses employés, les parties intéressées et les collectivités », sans quoi « certaines entreprises renoncent parfois à des investissements qui pourraient s'avérer bénéfiques ». (3)

Afin d'éclaircir cette notion de « conditions favorables », il est intéressant de se pencher sur le projet *Marlin*, de la compagnie Montana Exploradora de Guatemala, filiale de l'entreprise Glamis Gold, enregistrée à Vancouver (BC). Ce projet d'extraction d'or et d'argent est un exemple d'exploitation minière parmi bien d'autres au Guatemala et comprend l'ouverture d'une mine à ciel ouvert ainsi que d'une mine souterraine. Il se situe dans les hautes terres de l'Ouest du Guatemala, dans le département de San Marcos, près des villes de San Miguel Ixtahuacán et Sipacapa – région à 99% autochtone.

Le Canada et la Banque mondiale : l'aide financière

Le 3 juin 2003, à travers la Société financière internatio-

nale (SFI), la Banque mondiale – dont les financements accordés à l'industrie minière en font l'un des principaux investisseurs –, octroie une aide de 45 millions de dollars US à la compagnie Glamis Gold, pour son projet *Marlin*. Pour la Banque mondiale, ce projet représente une chance pour les autochtones de la région de sortir de leur cycle de pauvreté. (4) L'un des principaux arguments de la Banque mondiale est que le projet peut être opéré d'une façon responsable et qu'il réduira la pauvreté dans la région. La SFI mentionne que près de 80% des emplois seront comblés avec de la main d'œuvre locale et que les retombées économiques bénéficieront aux communautés autochtones. Pourtant, les communautés autochtones de la région font valoir que le nombre d'emplois créés par la mine ne compense pas la perte d'emplois agricoles et que les retombées économiques sont plutôt négligeables. De fait, si 1000 emplois ont été créés en 2004, durant la première année du projet *Marlin* – pour la phase d'installation –, durant les 10 années prévues pour l'exploitation, la compagnie ne génère que 200 emplois, dont seuls 160 sont comblés avec de la main d'œuvre locale (les postes demandant du personnel qualifié n'étant pas offerts à la population locale). En ce qui concerne les retombées économiques, la compagnie ne versera que 0.5% des redevances sur les revenus du projet à la municipalité de San Miguel et, grâce aux avantages fiscaux, Glamis Gold ne paiera aucun impôt avant 2008.

Le Canada et l'accord de libre-échange (ALE) : préparer le terrain pour les transnationales

Le gouvernement canadien mène présentement des négociations avec quatre pays d'Amérique centrale, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador, en vue de la signature de l'accord de libre-échange CA4. La négociation se fait de manière très secrète et très peu d'informations sont fournies au public, mais il semblerait vraisemblablement qu'il existe, dans l'accord CA4, un accord sur la protection des investissements étrangers (APIE) semblable au chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Cet APIE, tout comme le chapitre 11 de l'ALENA, accorderait aux investisseurs étrangers la possibilité de recevoir le même traitement que les investisseurs nationaux ainsi que le droit de contester les règlements des gouvernements s'ils considèrent qu'ils ont nui aux exploitations et ont diminué les gains estimés.

Le Canada et la responsabilité sociale des entreprises : les principes volontaires

En octobre 2005, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international du Parlement canadien a déposé un rapport dans lequel il traite des responsabilités sociales et environnementales des entreprises. (5) Le gouvernement de Paul Martin a rejeté la plupart des recommandations du Comité et ne s'est engagé qu'à « renforcer les efforts actuels pour que les entreprises aient les connaissances, le soutien et les encouragements nécessaires au respect des normes sociales et environnementales dans la conduite de leurs activités ». Les compagnies canadiennes n'ont donc aucun cadre légal à suivre vis-à-vis du Canada lorsqu'elles exploitent à l'étranger et sont simplement encouragées à suivre une série de principes volontaires.

Pourtant, il semblerait que ces « principes volontaires » soient loin de suffire. De fait, plusieurs organismes non gouvernementaux, ainsi qu'un expert-conseil en évaluation environnementale, le Dr Robert Morán, ont signalé que l'étude sur les impacts environnementaux (EIE), soumise en 2003 par la Montana Exploradora, comportait de nombreuses failles. De plus, en ce qui concerne la Convention 169 de l'OIT, le projet *Marlin* entraîne depuis quelques années une polémique concernant la validité du processus de consultation des communautés autochtones et le projet provoque l'indignation des communautés du département de San Marcos. Ici, le gouvernement canadien se détourne du problème et « souhaite préciser que les pays [membres de l'ONU] ne se sont pas encore entendus sur le texte de cette déclaration [des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones] et que, par là même, ils ne l'ont pas encore adopté ». (6) Notons que le Canada n'a pas signé la Convention 169 de l'OIT.

Qui est Glamis Gold? : les antécédents

Le projet *Marlin* est donc très controversé au Guatemala, tant au plan social qu'environnemental. Mais, qui est Glamis Gold? Ou plutôt, quels sont ses antécédents en matière d'exploitation minière? Au Honduras, la filiale de Glamis Gold, Entre Mares, exploite une mine du même type que celle du projet *Marlin*, dans la vallée Siria. Après une étude scientifique menée par le Movimiento Madre Tierra, sur les impacts de la mine dans cette région, les auteurs de l'étude ont déclaré que les graves problèmes de santé de la collectivité pourraient être liés à la contamination en provenance de la mine, principalement au niveau de la pollution de l'eau. (7) En ce qui concerne l'AIPE, la

compagnie Glamis Gold a déjà eu recours au chapitre 11 de l'ALENA, dans le cadre de ses exploitations aux États-Unis. En décembre 2003, la compagnie a déposé une plainte contre le gouvernement fédéral de l'État de Californie, considérant que ce dernier avait pris des mesures – concernant l'exploitation de mines à ciel ouvert – qui ne respectaient pas le Chapitre 11 de l'ALENA. Glamis Gold demande un dédommagement de 50 millions de dollars US. Ce n'est donc pas la première fois qu'un projet de la Glamis Gold est controversé et, au Guatemala, plusieurs communautés autochtones s'opposent farouchement au projet *Marlin*.

Exploitation minière et « développement » : le discours de la communauté autochtone

Les peuples autochtones ont décidé de s'opposer aux projets miniers et insistent sur le fait qu'ils ne veulent pas simplement être informé du sort qu'on leur a choisi, mais qu'ils veulent avoir leur mot à dire. Ils s'accordent pour dire que les mines sont néfastes pour leurs communautés :

1. L'exploitation minière change considérablement leur mode de vie, apporte très souvent la division et la discordance dans leurs communautés (sans parler de la prostitution et de l'alcoolisme), et menace leur environnement ainsi que leur santé.
2. De part la répartition des terres extrêmement inégale, l'octroi de terres pour les concessions minières ne fait qu'exacerber les tensions entre le gouvernement et les peuples autochtones – gouvernement qui, la plupart du temps se range du côté des multinationales plutôt que de celui de leur peuple.
3. Les entreprises amènent souvent avec eux la violence et la violation des droits de la personne.
4. En plus de détruire leur économie traditionnelle, l'exploitation minière devient très vite la base de l'économie du pays et la rend très instable. (8)

Ainsi, le 18 juin 2005, treize assemblées communautaires de la région de Sipacapa se sont réunies afin de tenir un référendum ; cela, malgré la tentative de Montana Exploradora de faire déclarer le référendum illégal, sous prétexte que les décisions concernant l'exploitation minière relevaient du gouvernement national. Lors du référendum, onze des treize assemblées ont voté « non » au projet *Marlin*, une a voté « oui » et la dernière s'est abstenue. La Cour Constitutionnelle du Guatemala a validé, en avril 2006, le référendum de Sipacapa et a invoqué la Conven-

tion 169 de l'OIT. (9)

En ce qui concerne le Guatemala, cela fait plus de 45 ans que l'exploitation minière est contrôlée par des compagnies principalement canadiennes, et celles-ci, au lieu d'apporter le « développement » espéré, ont plutôt amené la violence et engendré la marginalisation des autochtones. Dans les années 60, l'entreprise canadienne International Nickel Company (INCO), sous sa filiale guatémaltèque Exploraciones y Explotaciones Mineras de Izabal (EXMIBAL), avait obtenu des permis d'exploitations de la part des gouvernements militaires. Le 28 mai 1978, l'armée était intervenue à Panzós, dans le cadre d'une manifestation de paysans autochtones contre les expulsions provoquées par les concessions minières. Le massacre de Panzós s'était soldé par une soixantaine de morts et autant de blessés.

Canada et Banque mondiale vs communauté autochtone

Malgré le fait que les communautés autochtones aient clairement proclamé qu'elles ne voulaient pas du projet d'exploitation minière, le gouvernement canadien ainsi que la Banque mondiale continuent à soutenir le projet *Marlin*. Aux yeux de la SFI, le processus de consultation des communautés autochtones a été mené de manière « responsable et adéquate » et elle juge que le projet *Marlin* – grâce à son exemple en tant que projet socialement responsable – deviendrait une « valeur exemplaire » qui permettrait de stimuler l'investissement étranger au Guatemala. (10)

Que reste-t-il des droits des populations autochtones si, même la Banque mondiale, organisme oeuvrant soit-disant pour le bien-être des peuples « pauvres », ne respecte pas leur droit le plus évident : le choix de leur « développement » ?

Pour ceux et celles qui désirent plus d'informations, le PAQG organise une exposition ainsi qu'une série de conférences sur le massacre de Panzós, où une autre compagnie canadienne (Skye Ressources) poursuit ses activités minières. Vous pouvez également participer à la campagne de pression politique en écrivant une lettre au gouvernement canadien pour lui demander de passer une loi obligeant les compagnies canadiennes à respecter des standards internationaux en matière de responsabilité sociale. Pour plus de détails, veuillez consulter notre site

Internet : www.paqg.org

Entrevue

1. Ley de Minería – Decreto 0048-97 del Congreso de la República de Guatemala.
2. Pour plus d'informations, voir « La Banque mondiale et les industries extractives – l'effet « démonstratif » de dissension de la mine Marlin », par la Coalition de l'Initiative d'Halifax, Juin 2005.
3. Voir l'introduction de la « Réponse du gouvernement au quatorzième rapport du comité permanent des affaires étrangères et du commerce international », *en ligne*, <http://www.parl.gc.ca/>
4. Pour plus d'information sur les positions de la Banque mondiale, voir le rapport de la SFI sur le projet Marlin, *en ligne* <http://web.worldbank.org>
5. Voir le rapport du Comité *L'exploitation minière dans les pays en développement et la responsabilité sociale des entreprises, disponible, en ligne*, http://www.parl.gc.ca/infocomdoc/38/1/parlbus/commbus/house/FAAE/report/RP1961949//FAAE_Rpt14-f.htm
6. Réponse du gouvernement canadien, *op. cit.*, recommandation 2.
7. Durant les dernières années d'exploitation de la mine, le nombre de maladies cutanées, neurologiques, respiratoires et des yeux a gravement augmenté. Pour plus d'information, voir le rapport de Madre Tierra, « Proyecto de Investigación Sobre la Salud en el Valle de Siria », in *Revistazo*, Edición XIX, octobre 2003, *en ligne*, www.revistazo.com
8. La volatilité des prix des matières premières rend les économies dépendantes de l'exploitation minière très instables et rend la planification beaucoup plus compliquée et incertaine. Pour plus d'informations sur la volonté des communautés autochtones, voir le rapport de Mining Watch Canada et du Canadian Consortium for International Social Development (CCISD), « On The Ground Research. A Workshop to Identify the Research Needs of Communities Affected by Large-Scale Mining. », Ottawa, Avril 2000.
9. Sonia Perez, « CC valida consultas ambientales », *Prensa Libre*, 05 avril 2006, *en ligne*, www.prensalibre.com
10. Pour plus d'informations sur les positions de la SFI, voir « Summary of Discussion at the Meeting of the Board of Directors of IFC, June 3, 2004, Investissement in Marlin Gold – Guatemala », IFC/SD2004-0018, p.5

José Manuel Chacón, aussi connu sous le nom de Filóchofo, est membre du collectif écologique MadreSelva. MadreSelva se définit comme « un groupe citoyen qui s'organise pour participer de manière active, pacifique et éthique à la conservation et à la défense de la nature. » Les thèmes de campagnes de MadreSelva ont été : « Non à l'exploitation minière »; « L'eau ne vient pas du ruisseau, elle naît des forêts et des montagnes »; « Je protège mon palétuvier (arbre de mangrove) ». L'entrevue a été réalisée le 31 mars à la ville de Guatemala. Pour obtenir plus d'informations sur le collectif MadreSelva, vous pouvez consulter leur site Web : www.madreselva.com.gt.

PAQG : Récemment les médias ont beaucoup couvert le sujet des mines au Guatemala. Comment voyez-vous ce sujet en ce moment ?

JMC : Pour MadreSelva, le principal succès de l'organisation des communautés a été la résistance pacifique. C'est-à-dire qu'après que de l'information et de l'accompagnement aient été donnés aux gens, leur intérêt demeure et qu'ils continuent à se renseigner, à s'informer et à résister. Déjà, nous constatons que dans les départements de San Marcos, Huehuetenango et Totonicapán, des consultations alternatives se sont tenues. Plusieurs organisations autochtones contre l'exploitation minière se sont formées et dans la partie Ouest du pays, le sujet a aussi commencé à soulever des protestations.

Pour ce qui est des résultats, nous n'observons aucune volonté de la part du gouvernement de, pour le moins, soulever et évaluer les dommages causés par l'exploitation minière. Une partie tenace de ce gouvernement promeut ce type de projets, violant les consultations, violant la Convention 169, etc. C'est très négatif, car ça générera de la violence.

PAQG : Considérez-vous que la Commission de haut niveau sur les mines est un espace de dialogue ?

JMC : Les espaces de dialogue qu'on a tenté de mettre en place ont échoué. Dans le cadre de la Commission de haut niveau, nous avons réussi à conclure un accord en vertu duquel aucune nouvelle licence d'exploitation minière ne

serait accordée. Mais, au moment même où le gouvernement concluait cette entente, il concédait des licences pour l'exploitation de l'uranium, un sujet encore très délicat. Cela nous paraît irresponsable.

Les représentants de Madre Selva ont cessé de participer à la Commission, la considérant comme une mauvaise farce. En effet, tandis qu'eux discutaient et signaient des engagements, l'autre partie ne les prenait pas au sérieux. Plusieurs considèrent que la Commission s'est transformée en stratégie du gouvernement pour refroidir et apaiser les conflits, rien d'autre.

PAQG : Pourriez-vous nous dire quelque chose sur les initiatives pour faire changer la loi sur les mines au Guatemala ?

JMC : Au sein de la Commission, quelques propositions ont été mises de l'avant pour une nouvelle loi. Une de celles-ci consiste à augmenter la quantité de redevances payées au gouvernement (de 1% à 3% ou 4%) par les compagnies minières. Nous ne sommes pas d'accord avec ce type de loi, car cela ne permet pas de résoudre le problème de la santé et de la destruction de l'environnement.

D'autres propositions allaient dans le sens que la Convention 169 soit respectée et que s'amorce un processus honnête et objectif de consultations.

Quant aux propositions touchant à l'environnement, ils les ont déjà transférées à la Commission de l'environnement, au Congrès et également au pouvoir exécutif, mais jusqu'à maintenant, il n'y a toujours aucune réponse favorable.

PAQG : Madre Selva effectue aussi un travail sur la question des barrages hydroélectriques. Que pouvez-vous nous dire sur ce travail ?

JMC : Présentement, l'Institut national d'électrification (INDE), auparavant une institution de l'État qui est maintenant semi-privée, propose le développement de trois mégaprojets : un à Chulac, sur la rivière Cahabon entre l'Alta Verapaz et Izabal; une à Serchil, sur la rivière Noire en aval du barrage Chixoy; et un à Xalala, sur la rivière Noire en amont du barrage Chixoy. Ceux-ci sont les plus grands projets, mais il y en a aussi de plus petits. Il y a plus de 35 000 petits projets hydroélectriques qu'ils

veulent lancer.

PAQG : Quels sont les risques environnementaux de ces barrages ?

JMC : Les risques sont nombreux. Premièrement, les installations hydroélectriques ne constituent pas une énergie propre, même si c'est le discours véhiculé. De plus, les barrages génèrent beaucoup de contamination à cause de tous les sédiments qui s'accumulent. De plus, ils causent la destruction de la forêt, le déplacement des peuples autochtones et des inondations.

Si c'étaient de petites installations hydroélectriques, qui n'affectaient pas l'environnement ou la santé des personnes, et qui étaient gérées par les communautés, nous serions disposés à les appuyer. Cependant, ce sont des projets de l'État ou des projets qui ne visent que le profit. Nous détenons un document de presse qui indique que l'énergie la plus chère au monde est celle du Guatemala. Alors, le discours qui prétend qu'il est nécessaire de privatiser pour diminuer le coût de l'énergie est mensonger. Depuis que le service d'énergie électrique a été privatisé, c'est l'énergie la plus chère et nous recevons le pire des services. Ils n'ont pas justifié la privatisation; la seule chose qui a augmenté, c'est le prix que nous payons.

PAQG : Est-ce que les membres de Madre Selva ont reçu des menaces ou ont été victimes d'intimidation relativement au travail qu'ils effectuent ?

JMC : Oui effectivement, c'est pour cela que nous avons demandé des mesures de protection à la Commission. Je crois que nous sommes la seule organisation écologiste qui touche les grands intérêts, plus particulièrement ceux des compagnies pétrolières et minières.

PAQG : Selon vous, que pourrait faire la communauté internationale pour se solidariser avec Madre Selva ?

JMC : Je crois que la solidarité doit se faire avec toutes les communautés mayas.

À quelques reprises, nous avons demandé la solidarité du peuple canadien, entre autres pour le cas de *Glamis Gold* à San Marcos, dont la compagnie se définit comme étant canadienne, alors que nous savons que le capital provient des États-Unis.

Nous demandons la solidarité avant tout avec les communautés autochtones. Nous considérons que la question va s'aggraver pour notre pays. Dans le cas de l'exploitation de l'uranium par exemple, les risques sont beaucoup plus grands. Le Guatemala abrite beaucoup d'espèces indigènes. Si nous achevons de détruire le peu d'espace vert que nous avons ici, le peu de forêt qu'il nous reste, non seulement les Guatémaltèques vont y perdre, mais aussi toute l'humanité. Cette biosphère que nous détenons est pour toute la planète. Mais les transnationales viendront, toujours plus intéressées à détruire cette riche biodiversité que nous possédons. Pour ceci, nous demandons la solidarité de toutes les organisations internationales qui peuvent nous appuyer.

PAQG : Probablement que nos lecteurs vous connaissent davantage pour vos caricatures. Que pouvez-vous dire sur votre art et le rôle qu'il prend dans votre travail avec Madre Selva ?

JMC : Mon travail de caricaturiste m'a permis d'utiliser les médias de communication pour contribuer à dénoncer le problème. D'une certaine manière, cela m'a affecté puisqu'ils m'ont mis à la porte. Mes caricatures ont été censurées, d'abord dans le quotidien Siglo Veintiuno et ensuite dans le quotidien El Periódico. Le seul journal dans lequel je suis aujourd'hui publié est le journal de l'Université de San Carlos. Toutefois, cela ne m'a pas encore fait taire. Je prépare actuellement un troisième livre qui traite de la thématique de la terre et nous verrons plus tard si nous le sortirons au milieu de l'année.



Chronique d'une accompagnatrice

Au début de février 06, plus de 3 000 survivants du massacre de Plan de Sánchez à Rabinal ont reçu le premier des trois paiements de réparation du gouvernement guatémaltèque, tel qu'ordonné par le jugement de la Commission interaméricaine des droits de la personne (CIDH) en 2004 (voir revue d'actualité nov-déc. 2005). La communauté a accepté une récente proposition du gouvernement de recevoir les trois paiements d'environ 8 000 \$ US chacun en février et décembre 2006, puis en décembre 2007. Vous trouverez ici-bas le témoignage d'Ellen Moore, une accompagnatrice internationale de l'organisme américain Réseau de solidarité avec le peuple guatémaltèque (NISGUA), qui accompagne présentement à Rabinal.

Le soleil plombait sur Gloria et moi, alors que nous faisons route vers le sommet de la colline afin de nous rendre à la chapelle de Plan de Sánchez. Je jetai un regard sur cette femme de 78 ans et je vis qu'elle était emportée par la fébrilité de cette journée tant attendue. Gloria se rendait à la cérémonie publique qui visait à célébrer le premier des trois paiements à être délivré par le gouvernement guatémaltèque aux survivants du massacre de Plan de Sánchez, tel que mandaté par le jugement de la Commission interaméricaine. Le gouvernement avait amené avec lui ses clowns, ses jongleurs et au moins 40 membres de son personnel pour l'événement. Frank La Rue, directeur de la Commission présidentielle pour les droits de la personne (COPREDH) se tenait devant la foule, micro à la main et commença à parler. Sa voix résonna à travers les montagnes alors qu'il déclara : « c'est une journée victorieuse pour la vérité ».

Je gribouillais des notes pendant le discours de La Rue. La victoire finale... La transaction a été complétée... Vous devez signer aujourd'hui pour retirer l'argent demain... Il a été avec eux pendant des années... Vous devez avoir confiance. Il rappela à la communauté sa précédente affiliation avec le Centre d'action légale pour les droits humains (CALDH) et son engagement personnel et continu envers leur lutte. Par la suite, il a tenu un discours

contradictoire en critiquant subtilement, mais ouvertement l'engagement de CALDH au cas et à la communauté. Ensuite, il a fait mention de l'incroyable force politique derrière la mise à terme du premier paiement. Il a aussi mentionné à trois reprises que l'administration Berger n'était pas responsable des horreurs qui ont eu lieu le 18 juillet 1982 et qu'il devrait recevoir le crédit pour la livraison du premier paiement aux survivants. Il a rassuré les bénéficiaires que l'argent avait été déposé et qu'ils pouvaient le trouver dans leurs comptes personnels

Le discours de La Rue n'a pas été traduit en achi, la langue autochtone locale. Les bénéficiaires n'ont pas eu l'opportunité de lire le document qui mentionnait qu'ils avaient reçu le paiement avant qu'on leur demande de le signer. Le document ne leur a pas été lu non plus. Pendant le discours de La Rue, deux représentants de CALDH sont allés à la banque avec quelques bénéficiaires afin de s'assurer que l'argent avait bel et bien été déposé. Ils se sont toutefois butés à des comptes bancaires complètement vides. CALDH et les bénéficiaires sont retournés à Plan de Sánchez afin de répandre la nouvelle. Des regards de confusion et de panique ont balayé les visages des membres de la communauté.

Il est inconcevable qu'un tel laxisme dans les formalités légales aurait été accepté dans le règlement d'autres cas 'ladino' (non autochtone) bien connus basés à la ville de Guatemala. Est-ce qu'Helen Mack, directrice de la fondation Myrna Mack (la fondation porte le nom de la sœur d'Helen, assassinée par un commando d'état-major en 1990), se serait fait demander de signer un document indiquant la réception d'un paiement sans avoir vu le moindre sous de réparation du gouvernement ?

L'après-midi suivant, j'ai visité Gloria à sa maison. Elle m'apporta une tasse de café bien chaud et s'assit lourdement sur un banc. Je lui ai demandé si elle allait bien et elle m'a répondu que non. Gloria s'était levée tôt en matinée afin de faire le trajet d'une heure dans la boîte arrière d'un camion de marchandise pour aller à la banque de Rabinal. Elle a attendu une autre heure afin de vérifier son compte bancaire, jusqu'à ce qu'un préposé l'informe que son compte était vide. Personne n'a expliqué pourquoi l'argent n'était pas arrivé ni quand il arriverait. COPREDH étant parti depuis longtemps et ne trouvant aucune autre alternative, Gloria est rentrée chez elle, inquiète, confuse et sans aide. Avant mon arrivée, elle avait

souffert d'un mal de tête et dégluti la faible quantité de tortilla qu'elle avait réussi à manger pour dîner.

Après des jours de voyages et d'inquiétude, l'argent promis par COPREDH est finalement arrivé. Avec le paiement, il est facile de mettre de côté le fait que la sentence dicte un nombre important d'autres étapes que le gouvernement doit accomplir, incluant de fournir une assistance médicale à la communauté, des services psychologiques, une éducation multiculturelle, un système d'approvisionnement en eau, des routes et des maisons de meilleure qualité. Le règlement exige aussi que les auteurs intellectuels et matériels du massacre de Plan de Sánchez soient traduits en justice et punis. Cette dernière étape serait un pas concret envers une vraie justice. Heureusement, les bénéficiaires de Plan de Sánchez n'ont pas oublié cette étape importante. Hier encore, la communauté s'est rassemblée à la chapelle. Les membres de la communauté ont fait quelque chose que COPREDH n'a pas fait : ils ont rejeté le blâme et ont nommé les noms des disparus. Les réparations monétaires peuvent peut-être payer ce qui leur a été volé pendant la guerre, mais la communauté de Plan de Sánchez garde une croyance ferme que l'argent n'est pas synonyme de justice.



Activité festive, organisée par COPREDH lors de la remise des compensations, ne respectant pas la dignité des victimes du massacre.

Nouvelles du sud

Les articles contenus dans cette section sont tirés des

nouvelles du Guatemala du Centre d'études du Guatemala (CEG), pour les mois de mars et avril 2006 et du journal : El Periodico du mercredi le 26 avril 2006.

Ríos Montt commencera en mai sa tournée pré-électorale

Après avoir passé près de deux ans d'assignation à domicile, le général à la retraite et secrétaire général du Front républicain guatémaltèque (FRG), Efraín Ríos Montt, commencera sa tournée pré-électorale le 21 mai à Escuintla.

Ríos Montt, qui est le plus grand dirigeant du FRG, tentera de se mettre à jour avec ses partisans et reprendre contact avec la base du parti après son absence forcée par son assignation à domicile imposée depuis mai 2004.

La restriction fut imposée par la juge Yolande Pérez, à cause de son lien avec les processus judiciaires concernant des manifestations violentes des sympathisants du FRG du 24 et 25 juillet 2003.

Comme les charges pesant contre lui ont été levées, on a aussi mis fin à sa restriction de mouvement. Il n'a donc plus à demander la permission de voyager à l'intérieur du pays, comme il avait eu à le faire à deux reprises dans le passé. Ríos Montt cherche donc à parcourir toutes les localités d'ici la fin de l'année et ainsi commencer la préparation de l'assemblée nationale qui devrait avoir lieu à la fin d'octobre. Au cours de cette assemblée, il pourrait être nommé candidat présidentiel.

« C'est notre leader naturel, et pour le moment, personne d'autre peut être le candidat, mais c'est la base qui le décidera en assemblée », a fait remarquer Aristides Crespo, secrétaire général de ce parti. Le politicien a employé différents stratagèmes pour rejoindre ses partisans durant le temps qu'a duré les procédures judiciaires : vidéos, enregistrements audio, mobilisation de personnels, permis temporaires de sortie, etc. ont été quelques-unes des tactiques utilisées.

Rapport de l' UP-MNDH

Le 9 mars, l'Unité de protection des défenseurs des droits de la personne du Mouvement national des droits de la personne a émis son premier rapport de l'an 2006. Le rap-

port est disponible sur la page Web du PAQG : www.paqg.org

Les ambassadeurs sollicitent le Congrès pour l'approbation de lois

Au début de mars, 10 pays et organismes internationaux de coopération dont le Canada (représenté par le chargé de la coopération de l'ambassade du Canada, Daniel Arsenault) ont demandé au conseil d'administration et aux chefs du Congrès de la République une approbation rapide de la loi Anti-évasion fiscale et des lois de sécurité qui incluent les normes suivantes : armes et munitions, contre le crime organisé, système pénitencier, Institut national des sciences légistes et entreprises de sécurité privées, pour ne pas éloigner l'investissement étranger.

Position de Menchú en lien avec le DR-CAFTA

Le 13 mars, Rigoberta Menchú, Prix Nobel de la Paix 1992, a défendu la signature de l'Accord libre-échange de l'Amérique centrale, la République Dominicaine, et les États-Unis (DR-CAFTA) en considérant « qu'il y a une opportunité de générer de nouveaux emplois, qu'il y a une opportunité d'obtenir un marché accessible pour les légumes, pour les textiles et différents produits. C'est très important de le souligner et de le mettre en relief ». Menchú, qui a accompagné le président guatémaltèque Óscar Berger lors de sa visite au Brésil avec le titre d'Ambassadrice de bonne volonté des Accords de Paix du Guatemala, a admis que la globalisation a aggravé les indicateurs sociaux, mais a évité de disqualifier le libre-échange. Il faut mentionner que et le vice-président Eduardo Stein et le président Óscar Berger ont mentionnés en public qu'ils appuieraient la candidature de Menchú comme candidate présidentielle de la GANA aux élections de 2007.

Rapport du PNUD

Le 14 mars, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié son rapport annuel. Un résumé du rapport est disponible sur le site : <http://www.desarrollohumano.org.gt/documentos/Comunicado%20Resumen%20INDH.doc>

Documents du EMP passent au OJ

Le 16 mars, la Cour constitutionnelle (CC) a concéder à la

requête, sans possibilité d'appel, de Nery Rodenas et Mario Polanco, représentants du Bureau des droits humains de l'archevêché (ODHA) et du Groupe d'appui mutuel (GAM). Ils ont intenté une action contre l'accord gouvernemental 711-2003, signé par l'ex-président Alfonso Portillo qui réglementait la dissolution de l'État-major présidentiel (EMP) mais qui, dans l'article 4, signalait que la documentation de l'EMP serait transférée à l'Assistance générale de l'armée. En accord avec la résolution de la Cour constitutionnelle, les documents qui se trouvent actuellement en possession de l'armée passent à l'organisme judiciaire (OJ) afin de continuer les recherches sur les violations des droits humains.

La visite de Bermúdez à Washington se termine

La visite du ministre de la Défense, Francisco Bermúdez, à Washington s'est terminée le 17 mars avec la promesse du secrétaire de la Défense nord-américain, Donald Rumsfeld, d'appuyer la création du Centre régional de coordination et lutte contre le trafic de drogue et délits connexes (trafique d'armes et blanchiment d'argent) qui localisera son bureau au Guatemala. Selon Bermúdez, Rumsfeld a aussi promis de faire des démarches devant le Sénat de son pays pour lever les restrictions qui existent contre l'armée guatémaltèque au sujet de la coopération militaire.

CC a refusé la contestation au DR-CAFTA des organisations sociales

Le 23 mars, la Cour constitutionnelle (CC) a déclaré sans lieu une action que les organisations sociales ont présentée le 24 février 2005 contre la validité du DR-CAFTA (Accord de libre-échange Amérique centrale, République Dominicaine et États-Unis). Les organisations sociales faisaient valoir que le gouvernement a signé l'accord commercial sans consulter la population comme il doit le faire lors de sujets d'importance nationale selon ce qui est établi dans la Constitution.

Massacre de Las Dos Erres : des organisations demandent à la CIDH de révoquer l'entente à l'amiable avec le gouvernement

Le 9 mars dernier, lors d'une réunion de travail, le Centre pour la justice et le droit international (Centro por la Justicia y el Derecho Internacional-CEJIL) et l'Association de

parents de détenus-disparus du Guatemala (Asociación de Familiares de Detenidos-Desaparecidos de Guatemala – FAMDEGUA) ont sollicité de la Commission interaméricaine des droits de la personne la permission de se retirer d'une entente à l'amiable conclue, en 2000, avec l'État guatémaltèque dans le dossier du massacre de Las Dos Erres, village situé dans le district municipal La Libertad, département du Petén. Les organisations ont signalé que l'État n'a pas respecté les aspects de base de l'accord à caractère moral, soit la justice et la réparation collective. Pour la communauté et le peuple guatémaltèque, ces aspects symbolisent le droit à la connaissance de la vérité, de l'horreur des faits et la garantie que ceux-ci ne seront pas répétés. Les organisations, par l'entremise d'une expertise de la psychologue Nieves Gómez (de l'Équipe communautaire d'appui psychosocial – ECAP), ont démontré que l'attention psychosociale fournie par l'État aux victimes du massacre était incomplète et inadéquate. Les organismes ont également allégué que le cas de Las Dos Erres est l'un des mieux documentés des crimes commis durant le conflit armé. Néanmoins, des enquêtes sérieuses et efficaces pour punir les responsables matériels et intellectuels du massacre n'ont toujours pas été menées à terme.

Entrées par effraction

Le 26 mars, une entrée par effraction a été perpétrée au bureau du Comité paysan de l'altiplano (Comité Campesino del Altiplano – CCDA) à San Lucas Toliman. Le 27 mars, l'incident s'est répété au bureau partagé par la Fondation pour le développement communautaire (Fundación para el Desarrollo Comunitario – FUNDESCO) et l'Association unité de développement intégral La Novena (Asociación Unidad de Desarrollo Integral La Novena – UDINOV).

Dirigeante communautaire liée à CALDH assassinée

Le 2 avril, Meregilda Suchite, dirigeante communautaire d'Olopa, département de Chiquimula, a été assassinée par arme à feu et machette alors qu'elle se rendait à l'église avec son mari. En dépit du fait que ce dernier ait pu identifier l'assassin et ait effectué les dénonciations appropriées auprès des autorités locales, aucune enquête n'a été initiée et aucun mandat d'arrêt contre l'assassin n'a été émis. Suchite était sage-femme et participait au Réseau de femmes de l'observatoire (Red de Mujeres del Observato-

rio), une initiative du Centre d'action légale en droits humains (Centro para Acción Legal en Derechos Humanos – CALDH).

Assassinat d'un membre de CONIC

Le 5 avril, plusieurs hommes lourdement armés ont assassiné Antonio Ixbalan Cali et sa femme Maria Petzey Coo dans leur résidence de Valparaiso, du district municipal de Chicacao, département de Suchitepéquez. Ixbalan était membre de l'organisation Coordination nationale autochtone et paysanne (Coordinadora Nacional Indígena y Campesina – CONIC) et président de l'Association des griculteurs de Santiago Atitlán.

La Cour constitutionnelle valide une consultation environnementale à l'encontre d'une industrie hydroélectrique

Le 4 avril 2006, la Cour constitutionnelle (CC) a validé le résultat des consultations populaires effectuées à Río Hondo, Zacapa, dans le cadre de laquelle les habitants ont voté contre l'installation d'une centrale hydroélectrique. La présence de cette entreprise, selon les habitants, causerait des dommages environnementaux. Un appel a été présenté par la compagnie contre la consultation populaire effectuée dans le département. Le jugement de la Cour constitutionnelle a garanti la consultation effectuée le 3 juin 2005 à Río Hondo, Zacapa, concernant l'installation d'une centrale hydroélectrique sur ce territoire. Deux mille huit cent personnes ont participé à cette activité, et ont voté contre le projet. L'entreprise Hidroeléctrica de Río Hondo, S.A., et Electroriente, S.A., avaient agi contre le Règlement municipal de Consultation des habitants émis par le conseil de Río Hondo, lequel a instigué le référendum.

Le 5 avril dernier, le journal La Prensa Libre publiait la nouvelle que la Cour constitutionnelle avait rejeté le recours d'inconstitutionnalité présenté par la compagnie Montana Exploradora au sujet de la consultation communautaire réalisé à Sipakapa, San Marcos. Montana avait présenté l'appel, argumentant que le référendum était illégal puisqu'il n'avait pas été réalisé à l'intérieur des limites de temps permises. Au moins 2 600 habitants issus de 13 villages de Sipakapa ont mené à terme un référendum le 18 juin 2005, dans un cadre de lutte légale. De ces 13 villages, 11 se sont prononcés contre l'entreprise minière;

un a voté en faveur de cette présence, et le dernier s'est abstenu. Cependant, la résolution de la cour n'a jamais été transmise à la communauté, et en fait n'a jamais été signé par les magistrats. Depuis ce temps, les magistrats de la Cour constitutionnelle ont été changés, et l'on craint que les démarches pour valider la consultation ne soient à refaire.

Assassinat d'un député de l'UNE pour l'Alta Verapaz

Le polyvalent député Mario Ronaldo Pivaral Montenegro, représentant de l'Alta Verapaz au sein du parti Union nationale de l'espoir (Unidad Nacional de la Esperanza – UNE), a été assassiné le 6 avril devant le siège du parti dans la zone 9 de la capitale. Selon un garde de sécurité, deux individus en motocyclette ont tiré sur le député alors que celui-ci sortait pour répondre à un appel sur son téléphone cellulaire. C'est un « présage de la façon dont pourrait se dérouler la campagne et une ombre pour l'activité politique », ou un message à la classe politique, qui démontre que l'insécurité et la violence ont atteint tous les Guatémaltèques, a pour sa part alerté Otto Pérez Molina, du Parti Patriote (PP). Le député Víctor Ramírez, de la Grand alliance nationale (GANAN) a estimé qu'il est trop tôt pour déterminer si le fait aura une incidence sur le processus électoral.

Nouvelles du nord QUÉ PASA EN EL PA?

Soirée-bénéfice annuelle

La soirée-bénéfice annuelle du PAQG aura lieu le lundi 15 mai à partir de 20h30 au Petit Campus, 57 Prince Arthur E. Vous pourrez danser sur des rythmes tziganes et d'influence indienne avec Weshida, vous imprégner de la beauté et vivacité de la musique latine avec Rony Rosado y Los Exiliados, et la ferveur du groupe Genr' Radical. Les billets sont en vente au bureau du PAQG et au café l'Utopik (552 Ste-Catherine E.) au coût de 10 \$, et le soir même au coût de 12 \$ à la porte.

Nous vous attendons en grand nombre et invitez vos amiEs!!!

Vous pouvez aussi offrir votre appui bénévole pour le soir même (billetterie, table d'information, etc.)

Exposition *Panzós, 25 ans plus tard...* et série de conférences *Entre douleur et espoir : Lutter pour la dignité au Guatemala*

L'exposition *Panzós, 25 ans plus tard...* terminera sa tournée au Québec du 22 mai au 2 juin prochain à l'Université Laval de Québec. Elle sera présentée à la Salle d'exposition du pavillon Alphonse-Desjardins. L'artiste, Marlon Garcia Arriaga, sera présent pour commémorer le 29 mai, journée du massacre de Panzós. Le vernissage commémoratif aura lieu à 17 h et sera suivi de la conférence de Carlos Paredes, psychologue pour l'Équipe communautaire d'action psychosociale (ECAP). Notre invité du Guatemala donnera diverses conférences à travers le Québec pour partager son expérience de travail auprès des victimes du massacre de Panzós. La présentation sera en espagnol avec traduction française et sera précédée du documentaire *Morir para ganar la vida* (avec sous-titres français). Voici l'itinéraire de la conférence *Entre douleur et espoir : Lutter pour la dignité au Guatemala* :

Montréal, 22 mai à 19 h, Bar Planète libre, 812 St-Hubert
 Montréal, 23 mai à 19 h, Université Concordia (traduction en anglais, local à confirmer)
 Drummondville, 24 mai à 19 h, Café Clovis du Cégep de Drummondville, 960, rue Saint-Georges
 Chicoutimi, 25 mai à 19 h, Café Cambio, 405 Racine Est
 Gaspé, 27 mai à 17 h, Café étudiant du Cégep de Gaspé, 96, rue Jacques Cartier
 Québec, 29 mai à 19 h, Salle d'exposition du Pavillon Alphonse-Desjardins, Université Laval
 Joliette, 1^{er} juin à 19 h, Académie populaire, 200, rue de Salaberry

Festival Présence Autochtone et vidéo *Sipakapa n'est pas à vendre* :

La vidéo *Sipakapa n'est pas à vendre* relatant la résistance du peuple maya à l'exploitation minière sera présentée dans le cadre du Festival présence autochtone. Nous avons déjà présenté une partie de la vidéo le 29 avril dernier lors de la tournée de conférences de Juan Tema, un autochtone de Sipakapa. La projection complète de la vidéo (avec sous-titre anglais) sera présentée au cinéma-théâtre de l'ONF le dimanche 28 mai à 19h30. La version

avec sous-titre français sera présentée le mercredi 7 juin à 19h30. Les deux projections seront suivies d'une discussion avec le public.

Accompagnement international

Quatre nouveaux accompagnateurs sont arrivés au Guatemala au cours des dernières semaines. Trois d'entre eux prennent actuellement des cours d'espagnol et si tout va bien, commenceront leur accompagnement en juin. Anaïs, quant à elle, fera la formation de mai et commencera tout de suite après son accompagnement.

Avec la venue de la Commission dérogatoire d'Espagne (prévue du 18 juin au 9 juillet) pour enquêter sur le cas de génocide présenté par la Fondation Rigoberta Menchú, il y aura une augmentation de demandes d'accompagnement. Si d'anciens accompagnateurs désirent retourner accompagner cet été pour appuyer cette nouvelle demande d'accompagnement, nous vous invitons à communiquer avec le bureau du PAQG à Montréal.

Pour les personnes intéressées à l'accompagnement international au Guatemala, nous aurons une soirée d'information le jeudi 25 mai à 19 h au local du PAQG (660 Villerey).

Ont participé à cette revue

Rédaction

*Gregory Dallemagne, Karen Hamilton,
Ellen Moore, Nathalie Brière, Maude Fauteux*

Traduction

*Catherine Dutil, Yannick Lacoste,
Nelly Marcoux, Annie Montpetit, Nathalie Brière*

Correction

*Annie Lapalme, Marie-Lyne Vachon,
Nathalie Brière, Alissa Lauriault*

Mise en page

Alissa Lauriault

Projet Accompagnement Québec Guatemala.

Don. Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de _____ \$

Cotisation annuelle. Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- membre sympathisant (20\$ ou plus) _____ \$
- membre bénévole (10\$ ou plus) _____ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
 - Comité de la revue d'actualité Soutien à la coordination
 - Comité des actions urgentes Financement
 - Éducation et sensibilisation
- membre institutionnel (30\$ et plus) _____ \$ (*pour les associations et les institutions*)

- Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice
- Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du _____ au _____

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Tél : (____) _____ Courriel : _____

SVP, retournez ce formulaire et votre chèque au **Projet Accompagnement Québec-Guatemala** : 660 Villeray, bureau 2,115, Montréal, (Québec), H2R 1J1